

université  
PARIS-SACLAY

# LA CESURE UNIVERSITAIRE

*Direction de la Formation et de la Réussite*

*2025*

# Césure : définition

---

## Définition juridique :

La césure est définie comme une “Suspension temporaire des études” dans le but d'acquérir une “expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie”, soit encadrée dans un organisme d'accueil

Elle peut se faire sur un ou deux semestres d'une année universitaire.

**Il s'agit d'un dispositif facultatif.**

Durant une césure, un étudiant continue d'être inscrit dans l'établissement et prévoit d'y reprendre ses études,

# Césure : pour faire quoi ?

- **une formation** - domaine différent du cursus initial
- **une expérience en milieu professionnel** en France ou à l'étranger
- **un projet de création d'activité** – étudiant-entrepreneur
- **une expérience en milieu associatif** en France ou à l'étranger

# Césure : sous quelle forme ?

- Service Civique
- Emploi
- Stage en France ou à l'étranger
- Volontariat au sein du Corps européen de solidarité
- Volontariat international en administration ou en entreprise (VIA / VIE)
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)
- Engagement bénévole
- Engagement de Sapeur-Pompier Volontaire
- Création d'entreprise sous statut étudiant-entrepreneur
- Formation - domaine autre que celui de votre cursus initial

# Césure : sous quelle forme ?

---

## ➔ Service civique



L'objectif de l'engagement de Service Civique est de **mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société**. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et le savoir-être.

Le Service Civique s'effectue exclusivement au sein d'organismes à but non lucratif ou de droit public qui en font la demande : associations, fondations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'État, syndicats, entreprises solidaires d'utilité sociale, etc.

Infos : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

<https://www.universite-paris-saclay.fr/service-civique>

Plus de 30 missions proposées par an !

## ➔ Emploi

Infos : <https://candidat.francetravail.fr/offres/emploi> <https://fr.indeed.com/> <https://www.hellowork.com/fr-fr/>  
<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/jobs-etudiants?page=1> <https://www.welcometothejungle.com/fr>

## ➔ Stage en France ou à l'étranger

Infos : <https://www.universite-paris-saclay.fr/actualites/career-center-de-luniversite> <https://fr.indeed.com/>  
<https://www.hellowork.com/fr-fr/> <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/stages> <https://www.welcometothejungle.com/fr>

# Césure : sous quelle forme ?

---

## ➔ Volontariat au sein du Corps Européen de Solidarité



Le Corps européen de solidarité permet aux jeunes de **s'engager** et aux **organismes de mettre en place des initiatives en Europe sur des activités variées**, dans les domaines humanitaires, de la santé, de l'environnement, de l'intergénérationnel... Il existe plusieurs volets du Corps européen de solidarité : Volontariat, Projet de solidarité ou Volontariat humanitaire. Vous pouvez intervenir dans des associations, des établissements publics, des collectivités territoriales ou des entreprises, notamment celles de l'économie sociale et solidaire.

Infos : <https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>

## ➔ Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE / VIA)



Devenir Volontaire International, c'est partir à l'étranger en toute sécurité pour travailler 6 à 24 mois en entreprise ou en administration française. Quel que soit votre parcours, si vous avez de 18 à 28 ans, que vous êtes français ou issu de l'EEE, à vous le V.I.E/V.I.A !

Attention, ce n'est pas du bénévolat. Début de carrière ou mission à responsabilité, vous êtes rémunéré.

Le V.I est un vrai tremplin professionnel. Si vous rêvez de vous former à l'international, plus de raison d'hésiter !

Infos : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

# Césure : sous quelle forme ?

## ➔ Volontariat de Solidarité International (VSI)

Le VSI vous permet d'effectuer, à temps plein, une mission d'intérêt général dans un pays en voie de développement. Domaines d'action privilégiés : la coopération au développement et l'action humanitaire. Toute personne majeure sans activité professionnelle peut effectuer un VSI - dont les étudiants.

Infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11444>

## ➔ Engagement bénévole

## ➔ Engagement de Sapeur-Pompier Volontaire

Infos : <https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-volontaire-spv>



**S'ENGAGER POUR SON PAYS EN DEVENANT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

Conditions	Formation	Disponibilité
<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir entre 16 et 60 ans</li><li>• Aptitude physique et médicale</li></ul>	Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans	6 interventions par mois en moyenne

Retrouvez toutes les informations et conditions d'engagement sur [pompiers.fr](https://www.pompiers.fr)

[pompiers.fr](https://www.pompiers.fr) |  

**SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE**

# Césure : sous quelle forme ?

---

## ➔ Création d'entreprise sous statut d'étudiant-entrepreneur

Vous voulez développer un projet entrepreneurial, tout en restant étudiant·e?

C'est possible ! Que votre projet soit individuel, collectif, innovant ou non, technologique ou non, à finalité économique ou s'inscrivant dans une démarche sociale et solidaire, que vous souhaitiez transformer cette idée en startup ou plutôt professionnaliser le projet en structure associative.

Infos : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/statut-national-etudiant-entrepreneur-172>  
<https://www.universite-paris-saclay.fr/actualites/candidatures-aux-du-autour-de-lesprit-dentreprendre>

## ➔ Formation – domaine autre que celui de votre cursus initial

# Demande de césure

Pour obtenir une césure, il vous faut faire une candidature sur un formulaire (disponible sur internet).

Pour cette demande il faut préparer :

- CV
- Descriptif de votre projet de césure

En cas de demande de stage :

- Attestation de l'entreprise sur la volonté de vous prendre en stage
- Nom d'un enseignant-référent

Si vous entrez dans une formation sélective (par exemple M1) : vous devez candidater pour l'année 2025-2026 et obtenir une admission avant de faire votre demande de césure. Si votre césure est acceptée, cela décale votre admission à 2026-2027.

# Demande de césure

---

La demande de césure ne se prépare pas seule : prenez contact avec le référent césure.

Son rôle :

- Accompagner les étudiants dans la préparation de leur projet
- Présenter le projet et donner un avis auprès de l'université

Infos : <https://www.universite-paris-saclay.fr/cesure-universitaire>

➔ **Les demandes sont à effectuer au plus tard le**

- mercredi 23 avril 2025
- vendredi 30 mai 2025
- dimanche 22 juin 2025
- mardi 8 juillet 2025

# Décision d'accorder la césure

La demande de césure est présentée par le référent auprès d'une Commission césure.

Composition de la commission :

- Référents de chaque facultés, IUT/établissements de l'université Paris-Saclay
- élus (enseignants, étudiants)

La commission étudie les dossiers et formulent un avis, en fonction du rapport présenté par le référent.

La décision définitive est ensuite donnée au titre de la présidence de l'université (qui suit en principe l'avis de la Commission césure)

# Conséquence de la césure dans votre statut/cursus

- Inscription à faire auprès de l'université, à taux réduit + CVEC
- Cela donne le statut étudiant et les avantages qui peuvent y être liés
- Possibilité d'un maintien de bourse CROUS
- A la fin de votre période de césure, vous réintégrez directement et de droit le cursus envisagé au moment de votre départ.
- En cas de besoin d'interrompre votre période de césure, l'établissement doit donner son autorisation pour que vous puissiez réintégrer votre cursus de manière anticipée.

# Ressources utiles

---

- DGESIP : <https://services.dgesip.fr/T826/S993/cesure>
- FAQ césure : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/faq-la-cesure-comment-ca-marche-1453>

# Contact et questionnaire

[cesure.engagement@universite-paris-saclay.fr](mailto:cesure.engagement@universite-paris-saclay.fr)

[accueil.oip@universite-paris-saclay.fr](mailto:accueil.oip@universite-paris-saclay.fr)



Scannez le QR  
Code pour  
donner votre  
avis sur le  
webinaire

## Site de Sceaux

Faculté Jean Monnet  
Bâtiment B – RDC bas

01 40 91 18 38

lundi, mercredi & jeudi :  
9h-12h30 / 13h30-17h

## Site d'Orsay

Bâtiment 333 – 1<sup>er</sup> étage

01 69 15 54 47

du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h  
vendredi : 8h30-12h30